

# *Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 avril 2022*

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni le neuf avril deux mille vingt deux à vingt heures et trente minutes au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Serge FAGUET, Maire.

Présents : Mesdames BOUVRON Alizée, CENDRES Magali, LAFON Angélique, SALORT Carole ; Messieurs BARDOU Christian, BONNET Alain, FAGUET Serge, MAIO Sébastien, MAZARS Éric, PUECH Thierry, ROUANNE Jean.

Absent excusé: néant

Secrétaire de séance : BOUVRON Alizée

Date d'affichage : 13/04/2022

✓ **Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal**

Le compte rendu de la séance est approuvé à l'unanimité des membres présents.

✓ **Approbation des comptes de gestion 2021**

Le Conseil municipal examine les comptes de gestion 2021 dressés par le comptable public, Monsieur Aïssa SIRINE.

Étant conformes, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les comptes de gestion 2021 du budget communal et des budgets annexes lotissement et assainissement.

**(Délibération n°2022\_D01)**

✓ **Vote des comptes administratifs 2021**

Le Conseil municipal examine le compte administratif du budget communal 2021 établi ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	171 701.53 €	Dépenses	47 870.25 €
Recettes	264 607.50 €	Recettes	371 866.12 €
Excédent	92 905.97 €	Excédent	323 995.87 €
Report 2020	650 432.14 €	Report 2020	-102 758.95 €
Part aff. à l'inv. 2021	287 234.44 €	Résultat de clôture	221 236.92 €
Résultat de clôture	456 103.67 €		

Hors présence du Maire, sous la Présidence de Madame CENDRES Magali, Première Adjointe, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

**(Délibération n°2022\_D02)**

Le Conseil municipal examine ensuite le compte administratif du budget lotissement 2021 établi ainsi :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	0 €	Dépenses	0 €
Recettes	0 €	Recettes	0 €
Excédent	0 €	Déficit	0 €
Report 2020	0 €	Report 2020	0 €
Résultat de clôture	0 €	Résultat de clôture	0 €

Hors présence du Maire, sous la Présidence de Madame CENDRES Magali, Première Adjointe, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement 2021.

**(Délibération n°2022\_D03)**

# *Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 avril 2022*

Enfin, le Conseil municipal examine le compte administratif du budget Assainissement 2021 établi ainsi :

<u>Exploitation</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	903.01 €	Dépenses	3 650 €
Recettes	12 816.67 €	Recettes	0 €
Excédent	11 913.66 €	Excédent	3 650 €
Résultat de clôture	11 913.66 €	Résultat de clôture	- 3 650 €

Hors présence du Maire, sous la Présidence de Madame CENDRES Magali, Première Adjointe, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT 2021.

**(Délibération n°2022\_D04)**

### ✓ **Budget communal : affectation du résultat 2021**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

#### Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -102 758.95 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 363 197.70 €

#### Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution ( Excédent - 001) de la section d'investissement de : 323 995.87 €

Un solde d'exécution ( Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 92 905.97 €

#### Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 543 532.23 €

En recettes pour un montant de : 155 427.00 €

#### Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 166 868.31 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

#### Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 166 868.31 €

#### Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 289 235.36 €

**(Délibération n°2022\_D06)**

### AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 \_ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

#### Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 0.00 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0.00 €

# Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 avril 2022

## Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution ( Déficit - 001) de la section d'investissement de : -3 650.00 €

Un solde d'exécution ( Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 11 913.66 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

## Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 3 650.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

## Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 3 650.00 €

## Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 8 263.00 €

**(Délibération n°2022\_D07)**

### ✓ **Vote des taux d'impôts locaux 2022**

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité le maintien des taux d'imposition des taxes locales pour l'exercice 2022 comme suit :

- Taux de la taxe foncière bâti : 36,58 %
- Taux de la taxe foncière non bâti : 58,60 %
- Taux de la CFE : 20,21 %

**(Délibération n°2022\_D05)**

### ✓ **Vote des budgets primitifs 2022**

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité le budget primitif communal 2022 comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<b>Dépenses</b>	<b>548 468.47 €</b>	<b>Dépenses</b>	<b>619 953.23 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>548 468.47 €</b>	(dont RAR	543 532.23 €)
		<b>Recettes</b>	<b>619 953.23 €</b>
		(dont RAR	155 427 €)
		<b>(dont affectation de résultat :</b>	
		<b>166 868.31 €)</b>	

**(Délibération n°2022\_D08)**

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité le budget primitif lotissement 2022 comme suit :

# *Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 avril 2022*

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	14 025 €	Dépenses	0 €
Recettes	14 025 €	Recettes	0 €

Dit que le budget annexe « Lotissement » sera clôturé au 31/12/2022.

**(Délibération n°2022\_D09)**

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité le budget primitif assainissement 2022 comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	18 018.66 €	Dépenses	117 218.66 €
Recettes	18 018.66 €	Recettes	117 218.66 €
		(Dont affectation de résultat : 3 650 €)	

**(Délibération n°2022\_D10)**

### ✓ **Subventions aux associations pour l'année 2022**

Monsieur le Maire donne le détail des dossiers de demande de subvention reçus.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2022 comme suit :

- ADMR de Laboutarié : 350 €
- ACPA Chenil de Castres : 339 €
- FNACA de Lautrec : 50 €
- FJEP: 350 €
- Détente et Loisirs : 350 € + 100 € de subvention projet
- Wifi@StJulien : 350 € + 100 € de subvention projet
- OMSJ : 350 €
- ACCA Chasse : 350 € + 100 € de subvention projet
- Comité des fêtes : 350 € + 100 € de subvention projet
- Rustines et Buisson Noir (VTI) : 350 € + 100 € de subvention projet
- La Relève : 350 € + 100 € de subvention projet

**(Délibération n°2022\_D11)**

### ✓ **Loyers des appartements communaux**

Considérant les loyers pratiqués dans le voisinage,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE de ne pas appliquer la revalorisation des loyers** à la date de signature du bail pour le logement T1 occupé par M. VILLENEUVE Kévin et pour le logement T1 bis occupé par Madame VIALA Pauline, pour une durée d'un an.

Les montants des deux loyers restent inchangés soit :

370 € (trois cent soixante-dix euros) pour le logement T1 et 390 € (trois cent quatre-vingt-dix euros) pour

# *Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal*

## *du 9 avril 2022*

le logement T1 bis.

**(Délibération n°2022\_D12)**

### ✓ **Projet d'installation d'une production de vapeur à l'usine Weishardt à Graulhet**

Le Maire donne lecture d'un document d'information qu'il adressera ensuite aux conseillers municipaux. Les conseillers seront également informés de l'ouverture de l'enquête publique par le Maire.

### ✓ **Instauration d'un droit de préemption urbain (DPU) aux Martys**

Dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal et considérant qu'actuellement la commune ne compte qu'un seul commerce,

Considérant l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple, sur le secteur des «Martys» sur le territoire communal (voir plan annexé) lui permettant de mener à bien un projet de revitalisation artisanale et commerciale de la commune par la création de nouveaux commerces de proximité, bureaux...

Monsieur le Maire propose d'instaurer un DPU aux Martys et en montre l'emplacement sur un plan.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'instauration d'un droit de préemption urbain (DPU) aux Martys.

**(Délibération n°2022\_D13)**

### ✓ **Contribution du lotisseur au coût de l'extension du réseau d'assainissement collectif**

Le Maire expose que le devis pour l'extension du réseau d'assainissement collectif pour le lotissement a été revu à la hausse étant considéré les prescriptions...

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise GASC TP d'un montant de 70 046.40 € H.T Pour l'extension du réseau d'assainissement collectif
- **DIT** que les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif débuteront après accord du permis d'aménagement n° PA 081 258 22 A0001 et début du chantier.
- **DIT** que le lotisseur, ARAMISSIMO, s'engage à verser une participation d'un montant de 16 000 € (seize mille euros) correspondant au surcoût des travaux.

Le lotisseur a donné son accord écrit à cette contribution.

**(Délibération n°2022\_D14)**

### ✓ **Revêtement du chemin de Brioussel**

Vu le projet de revêtement du chemin rural de Brioussel en vue de son transfert à la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout et le devis s'élevant à 14 166 €,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire la répartition des frais d'entretien des chemins ruraux non transférés à la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout, de la façon suivante : participation de 50 % par la commune et participation de 50 % par les propriétaires riverains du chemin.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de répartir les frais d'entretien des chemins ruraux non transférés, pour moitié par la commune et pour moitié par les propriétaires riverains.

**(Délibération n°2022\_D15)**

### ✓ **Solidarité Ukraine**

Le Conseil municipal s'accorde pour le moment sur d'éventuelles aides directes ponctuelles au niveau local plutôt que sur une subvention à une association.

### ✓ **Convention de mise à disposition hors transfert et dans le cadre d'un transfert de compétence entre la CCLPA et les communes**

# *Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 avril 2022*

Monsieur le Maire expose que les conventions, d'une durée de 3 ans, sont arrivées à expiration le 31/12/2021 et fait lecture des projets de conventions de mise à disposition de services entre la CCLPA et les communes membres. Cette mise à disposition, qui s'effectue dans le cadre de compétences transférées (voirie) et non transférées (service espaces verts, service technique polyvalent), présente un intérêt particulier de bonne organisation, d'économies et d'optimisation des services de chacune des structures (CCLPA et communes).

Le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition de services dans le cadre et hors transfert de compétences entre la CCLPA et les communes membres  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les deux conventions de mise à disposition de services.

**(Délibération n°2022\_D16+17)**

## ✓ **Questions diverses**

- Cérémonie du 8 mai: n'ayant pu le faire depuis 2 ans en raison du COVID19, le Conseil choisit de célébrer à nouveau le 8 mai avec dépôt de gerbe et apéritif offert aux habitants et à la FNACA. Les invitations devront être distribuées par les conseillers municipaux car la Poste demande un dépôt des invitations de 3 semaines avant leur distribution.
- Pour le repas des habitants, le délai étant trop court pour le faire le 8 mai, le Conseil dit qu'il pourrait se faire en septembre selon les conditions sanitaires.
- Local de rangement : la boîte à livres sera opérationnelle en septembre. Une porte à minuterie (ex : local ouvert de 8h à 18h puis fermeture automatique de la porte) est finalement prévue. Les membres de la commission culture se rendront sur place à la fin des travaux pour décider de l'aménagement du local : étagères, chaises...Un règlement intérieur sera établi.
- Abribus de la Plaine de Barot : l'abribus est couvert de tags et sera repeint par l'entreprise de peinture du local de rangement en dépenses de fonctionnement.
- Chantiers Loisirs Jeunes : aucun chantier n'est proposé cette année, les délais étant dépassés.
- Terrain de tennis : le Maire propose au Conseil une reprise du sol du terrain de tennis, abîmé par usure du temps (fissures) ou bien la création d'un terrain multisports type city park. Des subventions sont possibles, la commune étant en zone de revitalisation rurale. Le Maire en parlera à la Directrice de l'école et demandera des devis.
- SIRP : Le budget primitif sera voté le 13/04. Le compte administratif 2021 présente un excédent de 13 000 €. Il est en augmentation en raison des heures supplémentaires sur la nouvelle école de Montdragon (nettoyage après les travaux, locaux plus grands...) et des heures supplémentaires prévues à l'école de St Julien du Puy s'il faut aménager une deuxième salle de cours. En effet, la création d'un poste d'enseignant supplémentaire pourrait être proposée pour l'école de St Julien du Puy. Une subvention sera versée pour l'achat de nouveaux PC. Enfin, les effectifs prévisionnels pour la rentrée de septembre 2022 sont de 140 élèves.
- Aquaval : Un accord de principe pour le cautionnement d'emprunt a été voté par le Conseil communautaire de la CCLPA. Monsieur le Maire a voté contre car il s'interroge sur le financement sur le budget prévisionnel qui a nettement augmenté.
- Ombrières photovoltaïques : la remise en état du revêtement du grand parking est en cours. M. BARDOU s'est rendu sur place et a convenu de quelques modifications avec M. GASC.

## *Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 avril 2022*

- Station d'épuration : Le Maire propose au Conseil municipal de souscrire un emprunt au commencement des travaux par le lotisseur. Trois propositions d'emprunt seront demandées à des banques, pour une durée longue. Enfin, il faut prévoir un passage de caméra et dire à L. MERIC de facturer l'entretien des espaces verts de la station à part puisque le budget assainissement a été créé.
- Busage à La Pauquié : le Maire demandera des devis et des subventions pour la création d'un busage et d'un cheminement pour piétons.
- Voirie : les deux poteaux téléphoniques tombés en bord de la route de St Julien n'ont toujours pas été remplacés par Orange. Il y a aussi des trous sur cette route.
- EPC France : M. ROUANNE fait un compte-rendu de la dernière réunion de Commission de Suivi de Site : la sécurité sur le site et pour le personnel est une priorité pour la société EPC France. Une sirène d'alarme retentit tous les mercredis à midi. Il n'y a pas de risque sismique sur ce site.

Le Maire prononce la clôture de la séance.

Suivent les signatures :

BARDOU Christian

BOUVRON Alizée

BONNET Alain

CENDRES Magali

FAGUET Serge

LAFON Angélique

MAIO Sébastien

MAZARS Eric

PUECH Thierry

ROUANNE Jean

SALORT Carole